

Programme Régional :

« Renforcement de la société civile pour la Réduction de la pauvreté .»

Ce programme fait suite au programme Régional «renforcement de la collaboration ONG/Gouvernement/ Pnud commencé en 1990. Les résultats de l'évaluation, réalisée en 1994 ont révélés l'importance d'une telle initiative dont l'expérience de terrain et le momentum engendrés soient consolidés à travers un nouveau Programme :**Programme Régional « Renforcement de la Société Civile pour la Réduction de la Pauvreté, RAF/95/009 ».**

En mettant en place ce programme, le Pnud tient compte de sa responsabilité à développer ses relations avec les Organisations de la Société Civile (OCS) et à faire des efforts de reconceptualisation du développement, en intervenant en outre, sur l'amélioration du dialogue gouvernement/ société civile ; lequel dialogue facilitera la prise en compte par les décideurs des priorités au développement des populations à la base.

Tout cela, en vue d'un développement humain durable.

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME (RAF/95/009)

1.1 Objectif de développement : Renforcer les sociétés civiles en Afrique sub-Saharienne en :

- Contribuant à l'émergence, l'élaboration et à la production par les populations à la base, les ONG et associations de visions, de politiques, de stratégies et d'approches participatives.
- Contribuant à la mise en place d'un environnement législatif au niveau national, favorisant un dialogue permanent et durable entre société civile et décideurs nationaux.

1.2 Objectifs Spécifiques :

- Rendre disponibles aux Organisations de la Société Civile des outils d'analyse des méthodes et moyens de contribuer à l'élaboration des politiques de développement.
- A travers des échanges, viser à l'harmonisation entre les dimensions micro et macro du développement.

- Mettre en place des formes volontaires de négociations sociales», donc augmenter le capital social des populations à la base en renforçant leur capacité de concertation, de coordination, de partenariat et de plaidoyer.

1.3 Organisation du Programme

Le programme couvre 15 pays de l' Afrique sub saharienne, lesquels se répartissent dans trois sous-régions:

- - Sous Région Afrique de l'Ouest : Mali, Guinée, Burkina, Nigéria, Sénégal.
- - Sous région Afrique de l'Est et Australe : Zimbabwe, Afrique du sud, Ouganda, Malawi, Mozambique et Kenya.
- Sous Région Afrique centrale : Cameroun, Rép Centrafricaine, Rép du Congo et Rwanda.

Pour atteindre les objectifs précités, 3 composantes ont été mise en place: pour l'Afrique de l'Ouest :

- la composante «Echanges à la Base», gérée par la Fondation Rurale pour l'Afrique de l'Ouest , **FRAO**;
- La composante «Formation/ Dialogue Social et Politique» est gérée par **Enda Tiers monde** ;
- La Composante Observatoire des Tendances et Dynamiques Sociales, est gérée par le **Codesria**.
- ENDA et FRAO. assurent le Secrétariat Sous Régionale, **SSR**, chargé de la Coordination des activités au niveau de la sous-région Afrique de l'Ouest.
- Les cellules nationales, **CN**, présentent dans les 15 pays ont pour fonction principale, d'assurer au niveau national la mise en œuvre et la coordination du programme.

Ces dernières regroupent des organisations de la Société Civile Locale, le Pnud et les autres bailleurs de fonds impliqués et le Gouvernement.

1.4 Stratégie

La stratégie utilisée passe par la mise en place d'un environnement institutionnel et législatif au niveau national qui va favoriser un dialogue permanent et durable entre les organisations de la société civile et des décideurs nationaux.

2. LA CELLULE NATIONALE

La Cellule Nationale du Sénégal regroupe les organisations de la société civile que sont les ONG, les associations de droits de l'homme, les syndicats les organisations paysannes, les associations et fédérations d'associations de femmes, les associations de jeunesse.

Le Programme RAF/95/009 vient en complément au Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) que le gouvernement met en œuvre avec l'appui du Pnud et dont les objectifs visent à :

- Améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies ;
- Allouer l'essentiel des ressources aux populations les plus pauvres ;
- Maîtriser leur existence de façon durable ;
- Assurer un accès plus facile aux biens et moyens de production ;
- Garantir la sécurité alimentaire.

En prenant en charge le renforcement de la société civile par la formation et la sensibilisation des décideurs de la société civile, le programme d'activité de la Cellule Nationale s'insère harmonieusement dans le PELCP notamment de par sa composante formation, dialogue social et politique.

La démarche et les axes d'intervention du PELCP qui associent les organisations à la base et les ONG, les collectivités locales et la société civile sont parfaite complémentarité avec le Programme RAF/95/009.

2.1 Mandat de la cellule nationale

La cellule nationale est la cheville ouvrière du programme chargé de la gestion, l'administration et le suivi au niveau national, elle doit :

- Identifier les membres de la société civile
- Définir et mettre en œuvre de programme d'activités des 3 composantes, au niveau national.
- Effectuer le lobbying du programme pour la recherche de partenariat.
- Mettre sur pied un réseau ouvert.
- veiller à une bonne harmonisation entre les trois composantes

Ce document présente le programme d'activités et les besoins en fonctionnement de la cellule Nationale du Sénégal en indiquant les moyens (matériels, humains et financiers) requis.

2.2 - Programme d'activités de la cellule nationale :

Rappelons que la cellule nationale sera le lieu privilégié pour la formulation de préoccupations pouvant aboutir à commanditer des études complémentaires, la formulation et la mise en œuvre de programmes d'Echanges et de Formation/ Dialogue social et politique. La première étape de mise en œuvre du programme a été d'identifier suivant des critères d'éligibilité une structure pouvant jouer le rôle d'hôte de la Cellule Nationale. Le Conseil des

Organisations Non Gouvernemental d'Appui au Développement (CONGAD) a donc été choisit au Sénégal pour abriter la Cellule Nationale. A ce titre le Congad recevra des fonds de fonctionnement et devra avec la CN exécuter le budget d'activités.

Le Congad s'est attaché des services d'un coordonnateur national, dont la tâche consistera à faciliter et coordonner la mise en œuvre du programme de la CN.

En outre, la communication entre composantes est un élément transversal qui sera pris en charge par la CN